



# Charte d'engagement RSE

**Version 1.0**

**Date : 15/06/2026**

**Auteurs :**

Serge Fabre, TéSA, référent RSE TéSA

Corinne MAILHES, directrice de TéSA





## Table des matières

<b>1. Préambule</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Champ d'application</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Nos principes directeurs</b> .....	<b>5</b>
<b>4. Engagements sociaux et humains</b> .....	<b>6</b>
4.1. Égalité, non-discrimination .....	6
4.2. Prévention du harcèlement.....	6
4.3. Qualité de vie au travail .....	7
4.4. Souveraineté et confidentialité.....	7
<b>5. Engagements environnementaux</b> .....	<b>7</b>
5.1. Réduction de notre empreinte carbone.....	7
5.2. Maîtrise des ressources et de l'énergie.....	7
5.3. Numérique responsable .....	8
5.4. Déchets, économie circulaire et éco-conception .....	8
5.5. Dématérialisation et sobriété administrative .....	8
5.6. Biodiversité et milieux naturels.....	9
<b>6. Engagements éthiques et de gouvernance</b> .....	<b>9</b>
<b>7. Mise en œuvre et pilotage</b> .....	<b>9</b>
<b>8. Engagement de progrès</b> .....	<b>10</b>
<b>9. Validation</b> .....	<b>10</b>



## 1. Préambule

Dans le cadre de ses activités, TéSA affirme sa volonté de conduire ses missions de manière responsable, éthique et durable.

Consciente des enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques liés au secteur spatial, TéSA s'engage à inscrire son action dans une démarche de **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**, en particulier sur les axes suivants :

- Agir en employeur responsable ;
- Promouvoir l'égalité professionnelle ;
- Réduire l'empreinte environnementale des activités ;
- Contribuer à des achats et une chaîne de valeur responsables ;
- Entretien des relations de confiance, transparentes et équilibrées avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Transmettre ces valeurs aux nouveaux arrivants.

La présente charte formalise nos engagements et guide nos pratiques internes ainsi que l'exécution de nos prestations.

## 2. Champs d'application

Cette charte s'applique à la direction de TéSA, à l'ensemble des salariés, ainsi qu'aux collaborateurs temporaires intervenant dans le cadre de ses activités.

## 3. Nos principes directeurs

TéSA place la production, le partage et la valorisation des connaissances scientifiques et techniques au cœur de ses activités. Cette démarche vise à contribuer durablement à l'innovation, au progrès technologique et à l'enrichissement des compétences dans le domaine spatial et des technologies associées.

Nos valeurs sont les suivantes :

**Avancée de la connaissance** : TéSA favorise la production, le partage et la diffusion des connaissances scientifiques et techniques afin de contribuer durablement à l'innovation et au progrès technologique.

**Coopération** : TéSA favorise le travail collaboratif, le partage d'expertise et les échanges entre partenaires académiques, institutionnels et industriels. La coopération constitue un levier essentiel pour mener des projets ambitieux et interdisciplinaires.

**Développement des collaborateurs** : TéSA veille à accompagner le développement des compétences, l'apprentissage et l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs et doctorants. La transmission des savoirs et l'accompagnement des parcours constituent des éléments centraux de son fonctionnement.

**Qualité des prestations** : TéSA s'engage à fournir des prestations de qualité, fondées sur l'écoute, la rigueur scientifique et la compréhension des besoins de ses partenaires.

**Transparence** : TéSA attache une importance particulière à la clarté des échanges, à l'honnêteté des pratiques et à la traçabilité des actions menées. Cette transparence contribue à instaurer des relations durables et équilibrées avec l'ensemble des parties prenantes.

**Agilité** : TéSA fait preuve de réactivité, d'adaptabilité et de souplesse dans la conduite de ses projets. Cette agilité permet de répondre efficacement aux évolutions des besoins, des contextes scientifiques et des enjeux technologiques.

En conséquence, nous nous engageons à :

- Respecter l'ensemble des lois, règlements et exigences contractuelles applicables ;
- Agir avec intégrité, loyauté, transparence et professionnalisme ;
- Rechercher l'amélioration continue de notre performance en matière de responsabilité sociétale ;
- Objectiver nos engagements au moyen d'indicateurs, d'actions concrètes et d'un suivi régulier ;
- Contribuer, à notre niveau, à un secteur spatial plus durable, inclusif et responsable.

## 4. Engagements sociaux et humains

### 4.1. Égalité, non-discrimination

Nous refusons toute forme de discrimination fondée notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, le handicap, l'état de santé, l'orientation sexuelle, les opinions, les convictions, la situation familiale ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Nous nous engageons à :

- Garantir l'égalité de traitement à l'embauche, dans la rémunération, l'évolution professionnelle, la formation et l'accès aux responsabilités ;
- Rédiger et diffuser des offres d'emploi non discriminantes.

En cohérence avec ces principes, TéSA veille à ce que le handicap ne constitue pas un frein à l'embauche et porte une attention particulière à la bonne intégration des personnes concernées au sein de la structure. TéSA affirme également son attachement à l'égalité femmes-hommes, tant en matière de rémunération que de recrutement et d'évolution professionnelle.

### 4.2. Prévention du harcèlement

TéSA applique une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement, ainsi que de tout comportement humiliant, intimidant ou offensant :

- Du harcèlement moral ;
- Du harcèlement sexuel ;
- Des violences sexistes et sexuelles ;
- De tout comportement humiliant, intimidant ou offensant.

Afin de prévenir ces situations et d'accompagner les collaborateurs, TéSA comprend parmi ses salariés un référent dédié à ces questions.

### 4.3. Qualité de vie au travail

TéSA veille à créer un environnement de travail respectueux, sain et propice à l'engagement des collaborateurs. À ce titre, TéSA s'engage à :

- Prendre en compte l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Limiter les organisations de travail dégradant la santé ou la sécurité ;
- Soutenir le développement des compétences tout au long de la vie professionnelle.

### 4.4. Souveraineté et confidentialité

TéSA accorde une importance particulière à la souveraineté des données et à la confidentialité des informations traitées dans le cadre de ses activités. Afin de garantir un haut niveau de sécurité, les données, documents et outils numériques sensibles sont hébergés localement et administrés dans un environnement maîtrisé.

Cette démarche vise à assurer la protection des informations, la maîtrise des accès ainsi que le respect des exigences de confidentialité applicables aux projets et aux partenaires de TéSA.

## 5. Engagements environnementaux

Consciente de la nécessité de réduire l'empreinte environnementale de ses activités, TéSA inscrit ses prestations dans une logique de sobriété, de prévention et d'amélioration continue.

### 5.1. Réduction de notre empreinte carbone

TéSA s'engage à :

- Mesurer, lorsque cela est possible, les émissions liées à ses activités et à ses prestations ;
- Réduire les déplacements non indispensables ;
- Privilégier les solutions de visioconférence lorsque cela est compatible avec les besoins des projets et que cela ne porte pas préjudice à la qualité des échanges ;
- Valider les demandes et financer l'usage des modes de transport les moins émissifs pour les missions et déplacements professionnels (y compris les nuits d'hôtel supplémentaires si le mode de transport l'exige) ;
- Favoriser les mobilités douces pour les trajets domicile-travail, notamment grâce à sa localisation proche du centre-ville de Toulouse, à la mise en place d'un forfait mobilité durable et à une prise en charge renforcée des abonnements de transport en commun.

### 5.2. Maîtrise des ressources et de l'énergie

TéSA s'engage à :

- Améliorer l'efficacité énergétique de ses équipements et installations, notamment en suivant les améliorations mises en œuvre et les consommations électriques dans les documents de suivi internes ;
- Encourager la limitation des consommations de ressources, notamment d'énergie, d'eau, de matières et de consommables ;
- Privilégier des équipements performants, durables et, lorsque cela est possible, issus du réemploi ou du recyclage, notamment pour le matériel informatique ;

Cet engagement se traduit notamment par :

- Le choix d'équipements informatiques et bureautiques performants sur le plan énergétique ;
- Le recours au ré-emploi des ordinateurs d'un projet à un autre (durée de vie 6 ans minimum) ;
- La sensibilisation des collaborateurs à l'usage des fonctions d'économie d'énergie ;
- La mise en place de dispositifs de régulation des éclairages et du chauffage ;
- Le suivi des consommations afin d'évaluer les effets des actions engagées et d'identifier les pistes d'amélioration continue.

## 5.3. Numérique responsable

TéSA s'engage à :

- Limiter le renouvellement prématuré des équipements numériques ;
- Allonger la durée de vie des matériels ;
- Réduire les déchets électroniques, notamment par le recyclage des piles et la valorisation ;
- Promouvoir des pratiques de gestion des données et de développement numérique sobres.

Dans le cadre de ses activités de développement algorithmique, TéSA veille également à réduire l'empreinte environnementale du numérique en :

- Privilégiant des pratiques de codage sobres et efficaces ;
- Recherchant un équilibre entre performance, consommation de ressources, facilité de maintenance et lisibilité des livrables ;
- Étudiant, selon les contextes, le choix des langages, des bibliothèques et des méthodes d'optimisation les plus adaptés.

## 5.4. Déchets, économie circulaire et éco-conception

TéSA s'engage à :

- Encourager la prévention de la production de déchets à la source ;
- Favoriser le tri, le réemploi, la réutilisation, la réparation et le recyclage ;
- Privilégier les produits recyclés, recyclables, reconditionnés ou éco-labellisés, lorsque pertinent ;
- Favoriser l'allongement de la durée de vie des équipements, notamment par le recours aux extensions de garantie lorsque cela est pertinent.

TéSA met en œuvre ces principes à travers :

- La limitation des impressions ;
- L'usage de consommables certifiés ;
- La collecte et le recyclage des papiers, des emballages et autres déchets ménagers via des dispositifs adaptés ;
- La recherche de solutions concrètes pour compenser l'absence de collecte collective lorsque cela est nécessaire.

## 5.5. Dématérialisation et sobriété administrative

TéSA privilégie la dématérialisation des échanges administratifs, contractuels et financiers chaque fois que cela est possible.

À ce titre, TéSA encourage :

- L'usage de la signature électronique (en ayant un abonnement à un outil de signature électronique certifiée) ;
- La réduction des envois postaux et des impressions inutiles.

## 5.6. Biodiversité et milieux naturels

TéSA s'engage à :

- Prévenir les atteintes évitables à la biodiversité et aux écosystèmes ;
- Contribuer, à travers certaines activités de recherche et thèses menées au sein de TéSA, à l'amélioration des connaissances et des travaux liés à la préservation de l'environnement et des milieux naturels ;
- Prendre en compte, dans ses choix d'approvisionnement et d'exécution, les enjeux de préservation des milieux naturels.

## 6. Engagements éthiques et de gouvernance

TéSA s'engage à :

- Exercer ses activités avec probité et loyauté ;
- Prévenir les conflits d'intérêts ;
- Lutter contre toute forme de corruption, fraude, favoritisme ou trafic d'influence ;
- Protéger la confidentialité des informations et données confiées ;
- Assurer une traçabilité suffisante des décisions et des actions.

En complément, TéSA renforce sa gouvernance RSE en participant à des actions de sensibilisation et de formation, et en s'appuyant sur un responsable ou référent RSE chargé d'animer la démarche.

## 7. Mise en œuvre et pilotage

Pour rendre cette charte effective, TéSA s'engage à :

- Nommer un référent ou pilote RSE ;
- Nommer un référent harcèlement ;
- Définir un plan d'actions annuel ;
- Suivre des indicateurs simples, par exemple : part des collaborateurs formés aux sujets RSE, Nombre d'actions de sensibilisation menées, part des déplacements évités ou substitués, volume de déchets triés ou valorisés, suivi de certains postes de consommation énergétique ;
- Revoir périodiquement les engagements et les résultats.

## 8. Engagement de progrès

La présente charte constitue un cadre d'engagement et de progrès.

TéSA reconnaît que la maturité en matière de responsabilité sociétale se construit dans la durée. À ce titre, TéSA s'engage à :

- Évaluer régulièrement ses pratiques, notamment au travers d'un rapport annuel ;
- Corriger les écarts identifiés ;
- Renforcer progressivement ses exigences internes ;
- Poursuivre la formalisation des actions déjà engagées sur les plans social, environnemental et organisationnel ;
- Mettre en place des actions de formation et d'accompagnement destinées aux nouveaux arrivants, notamment aux doctorants, afin de faciliter leur intégration et la transmission des pratiques et valeurs de TéSA.

## 9. Validation

En signant cette charte, je m'engage à en suivre tous les principes énoncés.

Fait à :

Le :

**Nom :**

**Fonction :**

Signature :